

1.

Débitrice:
Toléo Sàrl, 1950 Sion
2.

Déclaration de faillite: 12.03.2009
3.

Suspension de faillite: 14.05.2009
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.06.2009
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Sion
1950 Sion
- (05029588)